

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

Le présent Conseil Municipal approuve à l'unanimité et en tous ses points le compte-rendu de la précédente séance du 17 décembre 2008.

1 – CREATION DE QUATRE EMPLOIS AIDES

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de municipaliser les services de nettoyage dans les bâtiments communaux.

Une attention toute particulière de participer à la résorption de l'emploi précaire sur le territoire de Sierck-Les-Bains et environs est apportée avec la création de quatre emplois aidés.

En effet, la commune étant un employeur potentiel du secteur non marchand, a la possibilité de recruter des personnes en difficultés en contrat à durée déterminée sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits. A ce titre, la commune bénéficie de divers avantages tels que l'aide mensuelle à l'embauche et à la formation ainsi que l'exonération des charges sociales et fiscales.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que la volonté de la municipalité consiste à pérenniser ces emplois au-delà des termes de ces contrats « emplois-aidés ».

Vu la mobilisation des contrats aidés et la décision du Service Public de l'Emploi Régional d'élargir l'éligibilité des employeurs potentiels (avec une ouverture aux Collectivités Territoriales) et les publics destinataires de ces contrats ;

Vu les termes du contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) ;

Vu les termes du Contrat d'Avenir ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-de créer quatre emplois à durée déterminée dans le cadre des « Contrats Aidés » avec prise d'effet au 1^{er} février 2009.

Il est à noter que les trois premiers contrats prennent effet à compter du 01^{er} février 2009, le quatrième étant en cours de recrutement.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

2 – AMENAGEMENT DES VOIRIES DU CAMPING MUNICIPAL
MISSION DE COORDINATION SECURITE / SANTE ET CONTROLE
TECHNIQUE

Lors du Conseil Municipal du 08 octobre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les missions de maîtrise d'œuvre de différents travaux au Bureau G.S.I. et d'autoriser Monsieur le Maire a signé tous documents afférents.

Dans le cadre de la programmation et de la réalisation des travaux énoncés ci-dessus, des missions de sécurité S.P.S et de contrôle technique doivent être assurées.

Ainsi, plusieurs sociétés ont répondu à un appel d'offre du 13 novembre 2008.

Vu l'appel d'offre à la concurrence émis le 13 novembre 2008 dans le cadre des travaux d'aménagement des voiries du camping municipal ;

Vu l'estimation des missions de coordination sécurité / santé dans le cadre des chantiers à mettre en œuvre d'un montant de 2 805 €H.T ;

Vu l'estimation des honoraires des missions de contrôle de ces travaux d'un montant de 4 160 €H.T ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 janvier 2009 dans l'attribution des missions précitées à la société SOCOTEC.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'attribuer les missions de coordination sécurité / santé ainsi que le contrôle technique des travaux d'aménagement des voiries du camping municipal à la société SOCOTEC.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

3 – CONCESSION DE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU EN FORET COMMUNALE D'APACH

Aux termes de l'acte du 15 juillet 1974, la ville de Sierck-Les-Bains était autorisée à maintenir en forêt communale d'Apach, une conduite d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de la ville de Sierck-Les-Bains.

La ville de Sierck-Les-Bains a ainsi sollicité une concession de la commune d'Apach à plusieurs reprises depuis 1974.

Cette concession arrivant à terme en 2008, les communes d'Apach et de Sierck-Les-Bains ont décidé de recourir à une nouvelle concession dont les termes précisent les responsabilités de chaque partie en cas de travaux effectués sur la conduite.

Selon l'art.4 de la concession, la ville de Sierck-Les-Bains est assujettie au règlement d'une redevance annuelle (pour perte de revenu forestier) dont le montant s'élève à 100 €

Vu la concession du 15 juillet 1974 ;

Vu le projet de concession du 24 décembre 2008 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la concession de passage d'une conduite d'eau en forêt communale d'Apach.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

4 – ASSOCIATION DES MAIRES DE France – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

L'Association des Maires de France regroupe près de 36 000 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes de départements et de territoires français, de métropole et d'outre-mer sans aucune discrimination liée à la taille de la commune/communauté ou au parti politique auquel appartient le maire ou le président. Sa représentativité en fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics.

Cette association a pour but de soutenir les maires adhérents dans leur analyse des réalités locales permettant de proposer des évolutions d'ordre réglementaire et législatif.

Cette assemblée est dotée d'un bureau et de plusieurs commissions, lieux d'échanges et de réflexion au sein desquelles sont constitués des groupes de travail permanent. Leurs réflexions portent sur des aspects tels que les nouvelles technologies, le logement social, l'urbanisme, les transports, les zones franches, la fonction publique territoriale, l'aménagement du territoire, l'environnement, le patrimoine et les sites, ou sur des problématiques ponctuelles en fonction de l'actualité : cinéma, permis de construire, ordures ménagères, réforme des fonds structurels, fêtes foraines, sports, SACEM, ...

L'AMF a pour vocation de relayer les préoccupations des maires en portant leur voix auprès des pouvoirs publics et c'est à ce titre que cette assemblée sollicite une cotisation annuelle en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Vu les modalités de souscription à l'Association des Maires de France ;

Vu le règlement de la cotisation annuelle établi au prorata du nombre d'habitants de la commune ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire à l'Association des Maires de France, d'autoriser la commune à s'acquitter du montant de la cotisation pour l'année 2009 d'un montant de 279,68€ et d'imputer ces dépenses à l'art. 6281 du budget de fonctionnement 2009.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

5 – ENCAISSEMENT D'UNE RECETTE POUR INDEMNISATION D'UN SINISTRE

Le 15 août 2008 un bris de glace a été constaté au gymnase Maurice Schnebelen.

La compagnie d'assurance « La Parisienne », dont la police porte le n° 863.208, a pris en charge les frais de réparation du sinistre constaté.

Le règlement des dommages s'élève à 288 €

Vu le bris de glace constaté au gymnase Schnebelen le 15 août 2008 ;

Vu le règlement des dommages proposé par la compagnie d'assurance « La Parisienne » ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser un titre de recette d'un montant de 288 € sur le budget 2009 et d'imputer ces recettes à l'art. 7788 du budget de fonctionnement 2009.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

**6 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D’ASSAINISSEMENT DE SIERCK-LES-BAINS, APACH, RUSTROFF**

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d’Assainissement de Sierck-Apach-Rustroff.

Monsieur le Maire rappelle l’opportunité pour les communes de Sierck Les Bains-Apach-Rustroff de se raccorder à une même station de traitement des eaux dans le but de mutualiser les moyens de celles-ci tout en conservant leurs propres prérogatives communales.

Monsieur le Maire rappelle également l’intérêt de faire prendre en charge par ledit syndicat les travaux de mise aux normes de l’assainissement dans les communes, pour assurer cohérence et maintien des plannings de travaux.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à adopter les nouveaux statuts du S.I.A.S.A.R.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

7 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

L'exploitant public La Poste met en œuvre une politique de contribution à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine local.

Dans ce cadre, elle propose aux collectivités territoriales et aux acteurs publics du tourisme local d'illustrer de visuels relatifs au patrimoine local des séries limitées d'enveloppes pré-affranchies (dénommés « Prêts-à-Poster Locaux »).

La présente convention a pour but de définir les conditions dans lesquelles La Poste et la ville de Sierck-Les-Bains déterminent les programmes d'illustration des enveloppes pré-affranchies ainsi que les modalités de réalisation et de commercialisation dans le réseau postal.

Vu la proposition de l'exploitant La Poste concernant la mise en valeur du patrimoine local ;

Vu les modalités de partenariat proposés dans la convention dénommée ci-dessus;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec La Poste.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS

Département de la
Moselle

COMMUNE DE SIERCK LES BAINS

Arrondissement de
Thionville

**Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus : 19

Séance du 09 février 2009

Nombre de conseillers
en fonction : 19

Sous la présidence de Monsieur STEICHEN Laurent , Maire,

Nombre de conseillers
présents : 13

Présents : Mmes-Mlles-MM GONNET Joël, ZIMMER Nadia, Adjoints, GUENNAL Joëlle GOEURY-SANCHEZ Laurence, MARCK Agathe, STYPULKOWSKI Robert Conseillers (ères) municipaux (les) délégués (es), BRUCK Dominique, DYON Delphine, HOOHS François, JACQUET Fabien, LAUDRIN Bernard, RACENET-GODEL Sophie, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Absents excusés: Mmes-Mlles-MM VILLEMIN Jean, LAMBERT Anne-Gaëlle, Adjoints, BERTHE Henri, GARANDEAU Anne-Marie, HAMMOND-KESTENER Helen, WECHTLER Christian, Conseillers (ères) Municipaux (les)

Procurations : M.BERTHE Henri à Monsieur STEICHEN Laurent
Mme LAMBERT Anne-Gaëlle à Monsieur STYPULKOWSKI Robert

Secrétaire de séance : Monsieur Joël GONNET

8 – DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fonctionnement administratif de la commune, afin d'assurer ses missions obligatoires au plus près des besoins des administrés et de développer les différents projets des élus municipaux, a besoin de s'étoffer et de s'enrichir d'un quatrième poste.

Après plusieurs mois de recherches infructueuses dans le cadre des fonctionnaires territoriaux titulaires, l'intérêt se porte vers une personne relevant du régime des salariés du droit privé.

Ce quatrième emploi serait recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée de 6 mois, et pourrait être pérennisé sur la base d'un recrutement direct au-delà de la période de C.D.D.

Ainsi, le service administratif serait être réparti comme suit :

- 1 emploi de cadre B, titulaire de la fonction publique territoriale ;
- 2 emplois cadres C titulaires de la fonction publique territoriale ;
- 1 emploi en Contrat à Durée Déterminée sur une mission de 6 mois.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

-d'autoriser Monsieur le Maire à recruter une personne en C.D.D sur un poste administratif.

Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme.

Laurent STEICHEN
Maire de SIERCK LES BAINS